

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MORON

**Rapport au ministre du commerce, de l'industrie, des
postes et des télégraphes**

Journal de la société statistique de Paris, tome 36 (1895), p. 103-112

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1895__36__103_0

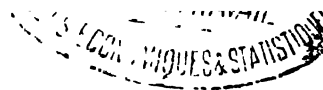
© Société de statistique de Paris, 1895, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.



**RAPPORT AU MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES (1).**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter les principaux résultats statistiques du mouvement de la population de la France pendant l'année 1893.

Il a été enregistré pendant cette année :

287294 mariages;

(1) *Journal officiel* du 19 janvier 1895.

6184 divorces;
874 672 naissances;
867 526 décès.

Comme je l'avais fait pressentir dans mon dernier rapport à votre honorable prédécesseur, malgré les résultats foncièrement défavorables relevés par le service de la statistique générale de la France pour l'année 1892, la situation se présente aujourd'hui sous un jour meilleur.

L'on a compté, en effet, en 1893, 18825 naissances de plus et 8362 décès de moins qu'en 1892, ce qui a amené, à la place d'un déficit de 20041 habitants, sur l'ensemble de la France, un léger excédent de 7146 naissances.

Si les mariages ont fléchi de 3025 unités, ils se sont maintenus à un taux très sensiblement supérieur à la moyenne de 280000, constatée pendant la période décennale 1881-1890.

D'ailleurs, la progression des mariages depuis 1890, année pendant laquelle ils s'étaient abaissés à 269332, a été la suivante :

Années.	Mariages.	Années.	Mariages.
1890. . . .	269 332	1892. . . .	290 319
1891. . . .	285 458	1893. . . .	287 294

L'accroissement du nombre des mariages, depuis que les générations denses qui ont suivi immédiatement l'année 1870-1871 sont arrivées à l'âge nubile, permettait d'espérer une reprise dans la natalité française, languissante depuis vingt années, par suite de l'absence des jeunes gens perdus pendant la guerre. C'est ainsi que l'année 1893 a commencé à donner un excédent de naissances après trois années de déficit.

Ces considérations générales sur l'ensemble du mouvement de la population étant formulées, je vais présenter ci-après un exposé succinct du mouvement des mariages, des divorces, des naissances et des décès pendant l'année 1893.

Mariages. — Il a été célébré, en 1893, comme il vient d'être dit, 287294 mariages, soit 3025 de moins qu'en 1892; dans 28 départements, néanmoins, le nombre des mariages a augmenté.

Ce nombre de mariages correspond à un taux satisfaisant de 7,56 pour 1000 habitants.

Comme toujours, les départements montagneux, ceux qui fournissent le plus d'adultes à l'émigration, restent ceux dans lesquels le taux de nuptialité est le plus faible : Basses-Pyrénées, 5,6 pour 1000 habitants; Hautes-Pyrénées, 6 p. 1000; Corse, 6,3 p. 1000; Savoie, 6,3 p. 1000; Haute-Savoie, 6,5 pour 1000 habitants. Au contraire, les mariages ont été de moitié plus fréquents, soit de 8 à 9 p. 1000, dans le centre de la France : Allier, Creuse, Dordogne, Loire, Haute-Vienne, et dans les départements qui renferment de grandes villes : Nord, Seine-Inférieure, Seine.

Voici, d'ailleurs, le classement des départements, d'après leur nuptialité, en 1893 :

MARIAGES POUR 1000 HABITANTS.

5,5 à 6. — Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.

6 à 6,3. — Corse, Savoie.

6,3 à 6,6. — Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Côte-d'Or, Lot, Haute-Marne, Meuse, Haute-Saône, Haute-Savoie.

6,6 à 7. — Basses-Alpes, Ariège, Aude, Doubs, Haute-Garonne, Gers, Jura, Loiret, Manche, Orne, Tarn-et-Garonne, Yonne.

7 à 7,3. — Ain, Ardennes, Aube, Calvados, Charente-Inférieure, Cher, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Loir-et-Cher, Lozère, Mayenne, Pyrénées-Orientales, Deux-Sèvres, Tarn, Var, Vendée.

7,3 à 7,6. — Aisne, Ardèche, Aveyron, Cantal, Charente, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Gard, Landes, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Lot-et-Garonne, Marne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Nièvre, Puy-de-Dôme, Belfort, Rhône, Sarthe, Seine-et-Marne, Somme, Vienne, Vosges. (*Moyenne générale pour la France entière.*)

7,6 à 8. — Bouches-du-Rhône, Corrèze, Finistère, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Oise, Pas-de-Calais, Saône-et-Loire, Seine-et-Oise.

8 à 8,5. — Allier, Côtes-du-Nord, Creuse, Dordogne, Loire, Nord, Seine-Inférieure, Vaucluse, Haute-Vienne.

9,3. — Seine.

Divorces. — Les divorces, qui avaient été, en 1892, au nombre de 5772, ont progressé de 412 unités, et ont atteint le chiffre de 6184. C'est surtout à Paris et dans les départements du nord de la France que la fréquence des divorces a augmenté : Seine-et-Oise, Aisne, Pas-de-Calais, Nord. La proportion actuelle des divorces est de 81 pour 100 000 ménages pour l'ensemble de la France. Cette moyenne, fortement influencée par celle qui a été relevée pour le département de la Seine (1673 divorces en 1893, soit 272 par 100 000 ménages), s'abaisse à 6 dans les Hautes-Alpes, à 10 dans la Creuse, à 7 dans le Lot et à 5 dans la Haute-Savoie. Aucun divorce n'a été enregistré dans le département de la Lozère. Comme les années précédentes, c'est, Lyon et Marseille mis à part, dans les départements situés dans le bassin de la Seine que l'on a compté le plus de divorces : 110 à 171 divorces par 100 000 ménages.

Voici, d'ailleurs, la liste des départements classés d'après le taux de fréquence des divorces, en 1893 :

PROPORTION DES DIVORCES POUR 100 000 MÉNAGES.

0 à 10 divorces par 100 000 ménages. — Hautes-Alpes, Creuse, Lot, Lozère, Haute-Savoie.

10 à 20. — Ariège, Aveyron, Corrèze, Côtes-du-Nord, Landes, Savoie, Vendée, Vienne.

20 à 30. — Cantal, Dordogne, Finistère, Indre, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Morbihan, Basses-Pyrénées, Deux-Sèvres, Tarn.

30 à 40. — Allier, Cher, Gers, Loire-Inférieure, Manche, Mayenne, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne.

40 à 50. — Basses-Alpes, Ardèche, Aude, Charente, Corse, Nièvre, Saône-et-Loire, Haute-Vienne.

50 à 60. — Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Gard, Jura, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Orne, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Yonne.

60 à 70. — Doubs, Haute-Garonne, Hérault, Indre-et-Loire, Isère, Loiret et Haute-Saône.

70 à 80. — Ain, Drôme, Eure-et-Loir, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nord, Vosges.

80 à 90. — Loire, Pas-de-Calais, Sarthe. (*Moyenne générale pour la France entière.*)

90 à 100. — Alpes-Maritimes, Ardennes, Calvados, Seine-et-Marne, Var, Vaucluse.

100 à 110. — Gironde, Belfort.

110 à 120. — Aube, Bouches-du-Rhône, Seine-Inférieure, Somme.

120 à 140. — Eure, Marne, Oise, Rhône, Seine-et-Oisé.

171. — Aisne.

272. — Seine.

Naissances. — Le chiffre des naissances, qui se relevait déjà depuis 1890, a augmenté de 18 825 unités et s'est élevé à 874 672, dont 446 957 pour le sexe masculin et 427 715 pour le sexe féminin.

On peut dire que l'augmentation a été générale, car elle a porté sur 71 départements, parmi lesquels on distingue comme comptant les plus fortes augmentations : à l'ouest, les Côtes-du-Nord, le Morbihan, le Finistère, et d'une manière générale, toute la Bretagne et les départements voisins (accroissement de 600 à 700 naissances) ; au nord, les départements du Nord et du Pas-de-Calais, qui ont présenté à eux deux un accroissement de 4 000 naissances.

Il a été relevé des diminutions, faibles il est vrai, dans 16 départements, situés à l'est, au sud-est et au midi. Cependant, alors que chacun d'eux accuse une diminution de quelques unités, ceux du Doubs et de l'Isère présentent des déficits respectifs de 171 et de 184 naissances.

La natalité générale a été de 22,9 par 1 000 habitants, variant de 14,9 p. 1 000 dans le

Gers à 33,5 dans le Finistère. Voici le classement des départements d'après leur taux de natalité :

- 14,9. — Gers.
15 à 16. — Lot-et-Garonne.
16 à 17. — Lot, Tarn-et-Garonne, Yonne.
17 à 18. — Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Haute-Garonne, Orne, Hautes-Pyrénées.
18 à 19. — Ariège, Charente, Gironde, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Puy-de-Dôme.
19 à 20. — Ain, Aube, Eure, Nièvre, Rhône, Sarthe, Vaucluse.
20 à 21. — Allier, Ardennes, Aude, Calvados, Cher, Dordogne, Drôme, Isère, Jura, Meuse, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Tarn, Var, Vienne.
21 à 22. — Creuse, Eure-et-Loir, Indre, Landes, Loir-et-Cher, Loiret, Mayenne, Haute-Saône.
22 à 23. — Aisne, Cantal, Hérault, Loire-Inférieure, Manche, Meurthe-et-Moselle, Oise, Basses-Pyrénées, Saône-et-Loire, Seine-et-Oise, Somme. (*Moyenne générale pour toute la France.*)
23 à 24. — Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Aveyron, Doubs, Gard, Marne, Savoie, Haute-Savoie, Vendée.
24 à 25. — Corrèze, Loire, Pyrénées-Orientales, Seine, Vosges.
25 à 26. — Hautes-Alpes, Ille-et-Vilaine, Haute-Loire.
26 à 27. — Ardèche, Bouches-du-Rhône, Belfort, Haute-Vienne.
27 à 28. — Lozère.
28 à 29. — Côtes-du-Nord, Seine-Inférieure.
29 à 30. — Corse.
30 à 31. — Morbihan, Nord.
31 à 32. — Pas-de-Calais.
33,5. — Finistère.

Comme les années précédentes, la plus faible natalité se rencontre au centre du bassin de la Garonne, en Bourgogne, dans le Maine et l'Anjou.

Les départements de la Bretagne, le Nord et le Pas-de-Calais, la Corse, la Seine-Inférieure, la Lozère, conservent, à peu de chose près, leurs rangs et se distinguent par une forte natalité, dépassant 30 p. 1000 dans le Pas-de-Calais, le Nord, le Morbihan et le Finistère.

Il faut reconnaître que les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Seine-Inférieure ne doivent le taux élevé de leur natalité générale qu'à l'appoint des naissances naturelles, lesquelles sont relevées annuellement en très grand nombre depuis la ceinture méridionale du bassin de la Seine jusqu'à la frontière de Belgique.

Naissances naturelles. — Le nombre des naissances naturelles s'est élevé, en 1893, au chiffre de 76562, le plus fort qui ait été relevé en France jusqu'à ce jour : il accuse une proportion de 8,8 pour 100 naissances.

Le développement des grandes villes et la dépopulation graduelle des campagnes dans certaines régions contribuent à expliquer cet accroissement.

Ce phénomène expliquerait ainsi les variations que l'on constate de département à département, dans le taux de la natalité illégitime. Voici à cet égard comment se classent les départements :

PROPORTION DES NAISSANCES NATURELLES POUR 100 NAISSANCES.

- 2 à 3. — Basses-Alpes, Ardèche, Finistère, Gard, Lot, Tarn.
3 à 4. — Hautes-Alpes, Aveyron, Dordogne, Haute-Loire, Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme, Tarn-et-Garonne, Vendée.
4 à 5. — Ariège, Aude, Charente, Charente-Inférieure, Corrèze, Côtes-du-Nord, Drôme, Lozère, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Pyrénées-Orientales, Deux-Sèvres, Vaucluse, Vienne.
5 à 6. — Gers, Hérault, Ille-et-Vilaine, Isère, Jura, Loire, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Orne, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Haute-Vienne, Yonne.
6 à 7. — Ain, Allier, Cantal, Creuse, Indre, Indre-et-Loire, Landes, Meuse, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Seine-et-Marne, Var.

7 à 8. — Cher, Corse, Eure-et-Loir, Haute-Garonne, Loir-et-Cher, Manche, Haute-Saône, Sarthe, Seine-et-Oise.

8 à 9. — Ardennes, Côte-d'Or, Doubs, Loiret, Meurthe-et-Moselle. (*Moyenne pour la France entière.*)

9 à 10. — Alpes-Maritimes, Aube, Vosges.

10 à 11. — Eure, Marne, Oise, Pas-de-Calais, Belfort.

11 à 12. — Aisne, Bouches-du-Rhône, Gironde.

12 à 13. — Calvados, Nord, Seine-Inférieure.

13 à 14. — Rhône.

14 à 15. — Somme.

24,3. — Seine.

D'une manière générale et abstraction faite des départements qui renferment Lyon, Marseille, Bordeaux, c'est dans le nord-ouest et le nord que les naissances naturelles sont le plus fréquentes, et c'est en Bretagne, dans les départements du Languedoc, de la Gascogne, et dans les montagnes des Alpes, des Pyrénées et du Massif central que l'on en compte le moins.

Décès. — En 1893, il a été relevé, sur le registre de l'état civil, 867526 décès, dont 449682 du sexe masculin et 417844 du sexe féminin. Ces nombres accusent une proportion de 22,8 pour 1000 habitants. Bien que la mortalité ait diminué de 8362 décès par rapport à l'année précédente, elle continue à être fort élevée. C'est d'ailleurs sur la mortalité que se règle, en France, l'accroissement ou la diminution de la population, et c'est sur elle, notamment dans les premiers âges de la vie, qu'il convient d'appeler l'attention des pouvoirs publics et des hygiénistes. Toujours est-il que la mortalité de 1893, supérieure de plus de 20000 unités à la moyenne de la période décennale 1881-1890, s'est encore aggravée dans 37 départements.

Il est intéressant de signaler les départements qui ont le plus souffert de cette aggravation; ce sont : à l'ouest, toute la région comprenant la Bretagne, la Vendée, le Poitou.

Départements.	1892.	1893.	Différence en plus pour 1893.
—	—	—	—
Loire-Inférieure.	12264	14137	1873
Morbihan	11332	13109	1787
Finistère	17966	19732	1766
Sarthe	9938	10912	974
Côtes-du-Nord	14592	15559	967
Vienne	6434	6827	393
Vendée	8956	9283	327
AU MIDI.			
Hérault	10836	12331	1495
Bouches-du-Rhône.	17108	17853	745
Pyrénées-Orientales	4573	5142	569
A L'EST.			
Doubs.	6713	7390	477

Au contraire, dans le nord, le nord-ouest, le centre, dans les bassins de la Seine et de la Loire, une très notable amélioration s'est produite et est venue, en quelque sorte, compenser, pour cinquante départements, les pertes de toute cette région, qui avait été, en 1892, plus particulièrement éprouvée.

Voici comment se classent les départements d'après le taux de leur mortalité, calculé pour 1893 :

CLASSEMENT DES DÉPARTEMENTS D'APRÈS LEUR MORTALITÉ POUR 1000 HABITANTS.

16 à 17. — Creuse.

17 à 18. — Cher.

18 à 19. — Allier, Indre, Landes.

- 19 à 20. — Gers, Loiret, Saône-et-Loire, Deux-Sèvres, Vienne.
 20 à 21. — Ardennes, Ariège, Charente-Inférieure, Corse, Gironde, Loir-et-Cher, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Nièvre, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne.
 21 à 22. — Ain, Aisne, Cantal, Charente, Corrèze, Dordogne, Indre-et-Loire, Loire, Lozère, Haute-Marne, Nord, Pas-de-Calais, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Seine-et-Marne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vendée, Yonne.
 22 à 23. — Aude, Aveyron, Calvados, Côte-d'Or, Haute-Garonne, Isère, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Lot, Manche, Belfort, Rhône, Haute-Savoie, Haute-Saône, Somme.
 (Moyenne pour la France entière)
 23 à 24. — Basses-Alpes, Aube, Marne, Meuse, Orne, Savoie, Seine, Var, Vaucluse.
 24 à 25. — Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Doubs, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Jura, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Oise, Pyrénées-Orientales.
 25 à 26. — Ardèche, Côtes-du-Nord, Gard, Ile-et-Vilaine, Sarthe, Seine-et-Oise, Vosges.
 26 à 27. — Hérault.
 27 à 28. — Finistère.
 28,2. — Bouches-du-Rhône, Seine-Inférieure.

Comme les années précédentes, et sous réserve des variations constatées plus haut, c'est dans le centre — Creuse, Cher, Allier, Indre — que l'on relève la mortalité la plus faible : 16 à 19 décès pour 1000 habitants.

Dans les départements baignés par la Méditerranée, ainsi que dans ceux qui sont bordés, à l'autre extrémité de la France, par la Manche, on relève, au contraire, la plus forte mortalité.

COMPARAISON DES NAISSANCES ET DES DÉCÈS.

Il résulte du rapprochement des chiffres des naissances et de celui des décès que l'accroissement de la population a été de 7146 âmes. Distingués suivant le sexe, les résultats sont tout différents : l'effectif du sexe masculin, par le jeu des naissances et des décès, s'est trouvé réduit de 2725 unités, tandis que le sexe féminin se trouve avoir gagné, malgré l'infériorité du chiffre des naissances féminines, 9871 unités, ainsi que le montre le tableau suivant :

Sexes.	Naissances.	Décès.	Excédent	
			des naissances.	des décès.
Sexe masculin. . . .	446 957	449 682	—	2 725
Sexe féminin	427 715	417 844	9 871	»
Ensemble. . . .	874 672	867 526	7146 naissances en plus.	

Dans 36 départements, il y a eu excédent de naissances; dans 51 départements, au contraire, il y a eu excédent de décès.

Les plus gros excédents de naissances ont été constatés dans les départements suivants : Nord, 13426 excédents de naissances sur les décès.

Pas-de-Calais, 8513 excédents de naissances sur les décès.

Seine, 3747 excédents de naissances sur les décès.

Finistère, 4403 excédents de naissances sur les décès.

Morbihan, 3080 excédents de naissances sur les décès.

Loire, 2437 excédents de naissances sur les décès.

Corse, 2241 excédents de naissances sur les décès.

Les plus forts excédents de décès, au contraire, se trouvent dans les départements suivants :

Rhône, 2383 excédents de décès sur les naissances.

Orne, 2336 excédents de décès sur les naissances.

Sarthe, 2326 excédents de décès sur les naissances.

Haute-Garonne, 2239 excédents de décès sur les naissances.

Hérault, 2020 excédents de décès sur les naissances.

Viennent ensuite : Eure, 1755; Côte-d'Or, 1694; Seine-et-Oise, 1683; Yonne, 1495, dans le bassin de la Seine; et dans le bassin de la Garonne, Lot-et-Garonne, 1573; Lot, 1415; Gironde, 1312; Gers, 1295, etc.

Sauf dans le Rhône et Seine-et-Oise, pour lesquels les excédents des décès sont compensés et au delà par des immigrations constantes, les foyers de dépopulation sont donc toujours les mêmes, et situés en Gascogne, en Bourgogne et en Normandie.

1° Mouvement de la population en France pendant la période 1881-1893.

ANNÉES.	MARIAGES.	DIVORCES.	NAISSANCES.						MORT-NÉS.			DÉCÈS.			ACCROISSEMENT ou diminution DE LA POPULATION.	
			ENFANTS LÉGITIMES.			ENFANTS NATURELS.			Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL des mort-nés.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL des décès.	Excédent des naissances.	Excédent des décès.
			Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL des naissances.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
1881	282 079	"	444 972	422 006	35 589	34 490	937 057	25 809	18 522	43 841	429 758	399 070	828 828	108 220	"	
1882	281 060	"	441 657	422 604	36 533	34 967	935 566	26 301	18 051	44 352	435 823	402 716	838 539	97 027	"	
1883	284 519	"	442 704	421 027	37 614	36 599	937 044	25 815	17 932	43 747	436 656	404 485	841 141	96 503	"	
1884	239 555	1 657 (1)	440 456	421 548	38 883	36 871	937 758	26 467	18 819	45 286	446 555	412 339	858 754	78 974	"	
1885	283 170	4 277	436 264	414 023	38 016	36 153	924 538	25 083	17 975	43 058	434 853	402 044	836 907	87 661	"	
1886	283 208	2 950	427 457	410 575	33 066	36 740	912 838	25 759	17 864	43 623	446 375	413 847	860 222	52 616	"	
1887	277 060	3 636	421 666	402 813	37 518	36 356	899 333	25 477	17 453	42 930	436 057	402 740	842 797	56 530	"	
1888	276 548	4 708	412 585	394 135	37 501	37 118	882 639	24 616	17 454	42 070	436 223	401 644	837 507	44 772	"	
1889	272 634	4 736	413 000	394 008	37 363	36 203	880 579	24 688	17 761	42 449	412 533	382 600	794 933	85 040	"	
1890	269 332	5 457	392 316	374 657	35 836	35 250	838 059	23 788	16 747	40 585	453 373	422 682	876 505	"	38 446	
1891	285 458	5 752	405 454	386 987	37 773	36 163	866 377	24 997	17 475	42 472	453 665	422 797	876 882	"	10 505	
1892	290 319	5 772	400 260	381 892	37 540	36 245	865 547	24 845	17 580	41 929	453 020	422 868	875 888	"	20 041	
1893	287 294	6 184	408 156	399 952	38 789	37 763	874 672	24 636	17 753	42 304	440 682	417 544	867 526	7 140	"	

(1) Quatre derniers mois de 1884, époque à laquelle la loi de divorce a été mise en vigueur.

2° Mouvement de la population en France, par département, en 1893.

NOMBRES D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	POPULATION présente.	MARIAGES.	DIVORCES.	NAISSANCES.						MORT-VIS.		NÉCÉS.		EXCÉDENT				
					ENFANTS LÉGITIMES.			ENFANTS NATURELS.			TOTAL des naissances.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL des morts-viv.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL des décès.	des naissances.	des décès.
					Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total des enfants légitimes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total des enfants naturels.									
					6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	Ain.	356 008	2 501	51	3 393	3 188	6 581	229	320	449	7 030	203	121	324	3 938	3 679	7 617	"	587
2	Aisne.	345 435	4 119	205	5 461	5 432	10 893	759	697	1 456	12 369	388	318	706	6 370	5 643	11 913	436	"
3	Allier.	424 203	3 455	29	4 127	4 005	8 132	270	264	534	8 666	177	125	302	4 010	3 627	7 637	1 029	"
4	Alpes (Basses-).	122 511	821	10	4 446	4 305	8 751	35	36	71	2 922	82	37	119	1 534	1 353	2 887	"	65
5	Alpes (Hautes-).	114 627	733	1	4 288	1 377	2 530	49	40	89	3 919	87	59	146	1 487	1 337	2 764	135	"
6	Alpes-Maritimes	275 634	4 766	51	2 896	2 903	5 799	317	313	630	6 429	292	173	465	3 524	3 164	6 688	"	259
7	Ardèche.	365 604	2 770	29	2 944	4 733	9 674	95	102	197	9 871	266	168	435	4 920	4 572	9 492	379	"
8	Ardennes.	324 363	2 320	68	3 147	3 633	6 300	277	290	567	6 767	192	128	320	3 523	3 065	6 588	179	"
9	Ariège.	219 001	1 474	6	2 021	1 942	3 963	91	79	170	4 133	112	77	189	2 307	2 260	4 567	"	434
10	Aube.	253 877	1 805	75	2 232	2 231	4 363	267	217	484	5 050	142	103	270	3 102	2 867	5 969	"	919
11	Aude.	316 298	2 194	33	3 141	3 043	6 189	146	135	281	6 570	147	102	249	3 618	3 645	7 263	"	753
12	Aveyron.	397 405	2 908	10	4 586	4 416	9 002	200	152	352	9 354	237	182	439	4 661	4 487	9 148	206	"
13	Bouches-du-Rhône.	633 398	4 948	147	7 487	7 151	14 638	1 013	964	1 977	16 615	664	512	1 176	9 489	8 364	17 853	"	1 238
14	Calvados.	429 417	3 031	87	3 982	3 862	7 844	542	538	1 080	8 924	234	175	409	5 035	4 856	9 951	"	1 027
15	Cantal.	239 890	1 694	9	2 485	2 362	4 847	167	188	356	5 202	116	67	183	2 509	2 431	4 940	262	"
16	Charente.	318 248	2 661	37	3 226	3 077	6 303	155	156	300	6 603	189	141	330	3 352	3 655	7 507	"	904
17	Charente-Inférieure.	425 216	3 206	33	3 992	3 708	7 700	203	176	379	8 079	184	140	323	4 804	4 513	9 317	"	1 238
18	Cher.	359 132	2 618	30	3 563	3 286	6 832	289	234	523	7 435	155	79	234	3 252	2 989	6 211	1 214	"
19	Corrèze.	319 253	2 485	13	3 882	3 610	7 492	142	173	314	7 846	165	113	278	3 739	3 445	6 984	862	"
20	Corse.	254 709	1 804	47	3 972	3 644	7 616	300	287	587	9 203	51	34	85	3 064	2 998	5 962	2 241	"
21	Côte-d'Or.	376 787	2 438	75	3 077	3 037	6 114	276	234	510	6 624	162	109	271	4 284	4 031	8 318	"	1 694
22	Côte-du-Nord.	606 338	4 829	15	8 461	8 047	16 508	319	363	712	17 260	521	369	890	7 996	7 363	15 359	1 701	"
23	Creuse.	260 251	2 131	5	9 21	8 599	5 370	177	173	350	5 620	78	72	150	3 337	2 137	4 824	796	"
24	Dordogne.	475 116	3 826	20	4 843	4 676	9 569	190	205	395	9 864	254	161	415	5 366	5 082	10 448	"	584
25	Doubs.	302 017	2 022	31	3 293	3 197	6 493	297	305	602	7 061	248	184	432	3 752	3 638	7 390	"	329
26	Drôme.	307 685	2 965	45	3 192	2 896	6 038	139	145	284	6 812	186	153	341	3 748	3 598	7 346	"	1 034
27	Eure.	260 173	2 373	107	3 078	3 052	6 136	317	374	731	6 861	142	123	365	3 456	4 100	8 616	"	1 755
28	Eure-et-Loir.	263 536	2 060	50	9 960	2 746	5 706	240	244	454	6 160	162	103	263	3 362	3 343	6 945	"	785
29	Finistère.	719 745	5 559	27	12 153	11 395	23 547	309	279	588	24 135	663	428	1 091	10 175	9 577	19 732	4 403	"
30	Gard.	417 663	3 081	50	4 753	4 681	9 434	142	133	275	9 709	252	213	495	5 344	5 298	10 642	"	938
31	Garonne (Haute-).	461 402	3 246	61	3 949	3 399	7 348	375	238	633	7 981	268	193	461	5 017	5 203	10 220	"	2 239
32	Gers.	260 173	1 802	19	4 951	4 814	3 665	94	108	202	3 867	82	54	136	2 537	2 605	5 162	"	1 245
33	Gironde.	714 682	6 177	169	6 874	6 473	13 347	843	827	1 670	15 017	442	355	797	8 599	7 730	16 329	"	1 312
34	Hérault.	460 847	3 539	66	5 034	4 725	9 759	278	274	552	10 311	263	188	451	6 430	5 901	12 331	"	2 020
35	Ille-et-Vilaine.	624 929	4 791	29	7 541	7 316	14 857	436	382	808	15 695	475	323	798	8 381	7 786	16 167	"	472
36	Indre.	290 042	2 413	41	2 978	2 838	5 806	209	213	412	6 215	120	75	195	2 786	2 590	5 376	842	"
37	Indre-et-Loire.	338 041	2 415	50	2 839	2 869	5 708	243	190	433	6 111	153	83	236	3 645	3 576	7 118	"	1 007

Il ne sera pas sans intérêt de considérer, par région et par département, non plus l'excédent brut des naissances ou des décès, mais le nombre de naissances pour 1 000 décès. De cette façon, l'influence des différences de densité de population se trouve éliminée.

CLASSEMENT DES DÉPARTEMENTS SUIVANT LA PROPORTION DES NAISSANCES
PAR RAPPORT AUX DÉCÈS.

Nombre des naissances pour 1 000 décès.

730 à 750. — Gers, Lot, Lot-et-Garonne, Orne.
750 à 800. — Côte-d'Or, Eure, Haute-Garonne, Sarthe, Tarn-et-Garonne, Yonne.
800 à 850. — Hérault, Haute-Marne, Hautes-Pyrénées, Vaucluse.
850 à 900. — Aude, Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Drôme, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Jura, Maine-et-Loire, Mayenne, Meuse, Rhône, Seine-et-Oise, Var.
900 à 950. — Ain, Ariège, Aube, Bouches-du-Rhône, Dordogne, Gard, Gironde, Isère, Oise, Puy-de-Dôme, Haute-Saône.
950 à 1 000. — Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Doubs, Ille-et-Vilaine, Manche, Meurthe-et-Moselle, Nièvre, Pyrénées-Orientales, Seine-et-Marne, Somme, Tarn, Vosges.
1 000 à 1 050. — Aisne, Ardèche, Ardennes, Aveyron, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Marne, Savoie, Haute-Savoie, Seine-Inférieure, Vienne.
1 050 à 1 100. — Hautes-Alpes, Cantal, Loiret, Basses-Pyrénées, Seine, Deux-Sèvres.
1 100 à 1 150. — Allier, Corrèze, Côtes-du-Nord, Haute-Loire, Saône-et-Loire, Vendée.
1 150 à 1 200. — Cher, Indre, Landes, Loire, Belfort.
1 200 à 1 250. — Finistère, Morbihan.
1 250 à 1 300. — Lozère, Haute-Vienne.
1 300 à 1 350. — Creuse, Nord.
1 370. — Corse.
1 440. — Pas-de-Calais.

D'après ce tableau, l'on relève 3 naissances seulement pour 4 décès, dans les départements gascons, composés en grande partie d'adultes et de vieillards; au contraire, l'on compte de 5 à 6 naissances pour 4 décès, dans le Pas-de-Calais, la Corse, le Nord et la Creuse.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les principales constatations qui résultent d'un premier examen des mouvements de la population en 1893. Elles accusent une certaine amélioration dans l'état démographique de la population française, et tout me paraît indiquer dès maintenant que les résultats de 1894 seront meilleurs encore. Ce que ma direction connaît, en effet, des résultats afférents aux villes de France et à la capitale, pour 1894, permet de formuler cette prévision.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien ordonner, suivant l'usage établi depuis quelques années, l'insertion au *Journal officiel* du présent rapport ainsi que des tableaux y annexés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon respectueux dévouement.

Le Directeur de l'Office du travail,

Approuvé : MORON.

*Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes
et des télégraphes,*

LOURTIES.
